



COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN

Partenariat entre l'Agence pour le développement de l'emploi et la Chambre des salariés

Le centre de formation continue de la Chambre des salariés (CSL), le Luxembourg Lifelong Learning Center (LLLC), et l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) unissent leurs efforts pour renforcer l'accès à la formation continue des demandeurs d'emploi et augmenter l'offre de formation à leur destination.

En mars 2015, l'ADEM et la CSL avaient fixé les termes d'une collaboration permettant aux demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM d'accéder, sous certaines conditions, gratuitement aux cours du soir et aux séminaires proposés par le LLLC. D'ores et déjà, 270 demandeurs d'emploi ont pu bénéficier de cette offre.

Des places sont ainsi systématiquement réservées par le LLLC à des demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM pour les formations précitées. Les inscriptions sont effectuées exclusivement via le service Formation de l'ADEM après que les demandeurs d'emploi intéressés aient consolidé leur projet professionnel et leurs besoins en formation avec leurs conseillers référents à l'ADEM.

Sur base de cette expérience réussie, les deux institutions ont décidé d'élargir leur collaboration en matière de formation continue pour demandeurs d'emploi.

A partir de fin 2017 :

- des formations spécifiques CISCO pour la configuration et la gestion des réseaux informatiques,
 - « l'Adaptive Learning Tool », un outil innovant qui permet d'évaluer individuellement les compétences dans le domaine bureautique et de proposer des formations digitales personnalisées et adaptées aux besoins individuels des participants,
 - et l'European Computer Driving Licence qui constitue la certification faisant référence au niveau mondial en matière de compétences dans les domaines informatique et bureautique
- seront proposés aux demandeurs d'emploi.

La directrice de l'ADEM, Isabelle Schlessler, s'est félicitée de cette nouvelle collaboration. « Les demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM bénéficient déjà de formations gratuites auprès de la Chambre des salariés depuis 2015. Cette offre sera désormais complétée par ces différents éléments qui correspondent aux besoins du marché de l'emploi, où les compétences numériques jouent un rôle de plus en plus important. »

1/2



Le partenariat va dans le sens d'une des priorités nationales consistant à augmenter la panoplie de l'offre en formation continue pour demandeurs d'emploi. En effet, la formation continue est un élément indispensable pour mieux faire correspondre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi luxembourgeois.

La formation des demandeurs d'emploi fait partie de la démarche d'encadrement personnalisé des demandeurs d'emploi, mise en place par l'ADEM.

Dans ce contexte, le président Jean-Claude Reding, a souligné la volonté de la Chambre des salariés à contribuer activement à la (ré)insertion professionnelle des demandeurs d'emploi.

Luxembourg, le 17 octobre 2017